



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

### conventions avec les praticiens

Question écrite n° 57421

#### Texte de la question

M. Jacques Desallangre souhaite attirer l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les dernières propositions de la caisse nationale d'assurance maladie relative aux décotes tarifaires. En effet, le Journal officiel du 1er août 2000 a publié les mesures correctives proposées par la caisse nationale d'assurance maladie avec l'avis conforme du Gouvernement. Les professions de santé et de nombreux patients craignent non seulement pour la qualité des soins, mais également pour le libre accès à ceux-ci. Aussi, il souhaiterait connaître, suite à la publication des propositions de la CNAM, les mesures envisagées par le Gouvernement pour assurer aux professionnels de la santé et aux patients le principe de libre accès aux soins médicaux.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Desallangre](#)

**Circonscription :** Aisne (4<sup>e</sup> circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 57421

**Rubrique :** Assurance maladie maternité : généralités

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 5 février 2001, page 738